

FONDATION
C. F. RAMUZ



Rapport annuel 2020

Homage

La Fondation C. F. Ramuz rend un hommage ému au Prof. Philippe Renaud, décédé le 1^{er} avril 2020. Professeur de littérature française et de littérature romande – un séminaire qu'il avait créé en 1970 – à l'Université de Genève, Philippe Renaud était un homme engagé et un brillant spécialiste de littérature moderne, d'Apollinaire à Butor et, en littérature romande, de Ramuz, Blaise Cendrars, Catherine Colomb ou encore Yves Velan. Ramuz ou l'intensité d'en bas, paru en 1986, est l'une des études les plus solides, les plus fécondes, les plus citées sur notre auteur, sans doute à cause des minutieuses et longues attentions que Philippe Renaud accordait à la textualité mais plus encore parce qu'il lisait la diversité des œuvres et des pensées avec la bienveillance, l'amitié et la générosité qu'il accordait aux personnes, tels ses étudiants ou encore les collègues qui l'ont côtoyé pendant l'édition des Romans de Ramuz dans la « Bibliothèque de la Pléiade » à laquelle il a participé.

Remarque : Contrairement à ce qui se faisait jusqu'ici, la période sous rapport ne court plus du 31 mai de l'année précédente au 1^{er} juin de l'année suivante, mais, à des fins de cohérence, il fait coïncider le rapport avec l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Pour ce rapport-ci, qui est de transition entre les deux calendriers, certaines informations, telles des références bibliographiques de 2020, ne sont pas reproduites une deuxième fois dans ce rapport-ci.

L'année 2020 a été évidemment marquée par la pandémie Covid-19. Les mesures sanitaires n'ont pas compliqué la gestion au quotidien de la Fondation, mais retardé ou renvoyé certains événements prévus. Et comme la culture vivante, elle, a été arrêtée dès le 16 mars, la pensée et les œuvres de Ramuz n'ont pas pu être portées et interprétées (spectacles, conférences...). Ainsi, l'œuvre qui lui vaut son plus grand succès au plan international, *Histoire du soldat*, fruit de la collaboration avec Stravinsky, n'a exceptionnellement pas été interprétée cette année, à notre connaissance, sur la planète...

1. Grand Prix C. F. Ramuz / État de Vaud 2020

Le jury, constitué de Valentine Nicollier, Cléa Rédalié et Dylan Roth (membres du Conseil) et de Camille Luscher et Alexandra Weber Berney (externes), accorde le Grand Prix Ramuz 2020, à titre posthume, au poète et romancier Philippe Rahmy (1965 -2017), pour l'ensemble de son œuvre. Le prix de CHF 15.000- sera remis à l'Association des Amis de Philippe Rahmy, qui s'applique à diffuser et faire vivre son œuvre depuis 2018.

Dans son communiqué de presse, le Jury estime que par « des textes qui questionnent de façon systématique les liens entre le corps et le langage, Philippe Rahmy a su mettre en lien l'essence du récit et de la poésie en développant une écriture aussi forte qu'habitée » et il « salue cette voix singulière et solaire, à la fois parfaitement ancrée et empreinte d'une

ouverture vers le monde et d'une empathie rare ». La cérémonie publique de remise du Prix, qui devait avoir lieu à l'automne 2020, est reportée au vendredi 25 juin 2021. Elle aura lieu au Théâtre de l'Octogone, à Pully. La cérémonie aura lieu en présentiel, dans le respect des règles sanitaires de l'heure.

2. De nouveaux statuts pour la Fondation

Alors que le Bureau de la Fondation observait le désintérêt marqué des membres du Conseil, se traduisant par leur faible participation à l'Assemblée annuelle, la Conférence des délégué·e·s cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) a émis le vœu de se désengager des Fondations équivalentes à la nôtre. À leurs yeux, la désignation de représentant·e·s par chacun des Cantons romands est un processus lourd et compliqué, qui n'apporte pas d'assise et de plus-value particulière aux Fondations. La convergence de ces deux constats a décidé le Bureau à rédiger de nouveaux statuts, à commencer par celui qui précise le nombre de membres du conseil et leur mode d'engagement. Ainsi, au lieu de vingt et un membres comme le veut l'article 7 des statuts, nous avons proposé un nouveau conseil composé de neuf membres. Ce nouvel article a été adopté par notre assemblée Annuelle (en visioconférence), le 20 novembre 2020. Le nouvel article 7 est désormais ainsi libellé :

Article 7.

La Fondation est administrée et représentée par un Conseil de direction composé de neuf membres qui sont désignés de la manière suivante :

a. Un par la famille de C. F. Ramuz,

un par le Conseil fédéral,

un par la Municipalité de Pully,

un par l'Association des autrices et auteurs de Suisse (AdS),

b. Ces quatre premiers membres désignent à leur tour cinq autres, choisis pour leur attachement et leur intérêt actif à la mémoire et à l'œuvre de C. F. Ramuz, ainsi qu'à la création littéraire.

Il en découle que pour l'Assemblée annuelle 2020, les instances qui avaient des représentants dans la Fondation devront formellement les délier. Puis le Bureau devra sonder les intentions de se maintenir de ses propres membres et des membres libres du Conseil (non-représentants d'une instance). Puisque le nouveau conseil ne comptera plus que neuf membres au lieu de vingt et un, et qu'il faut augmenter en son sein le nombre de personnes connaissant bien et l'œuvre, de Ramuz, la création littéraire et la culture romande, il devra prier certain.e.s membres de renoncer à leur mandat et, symétriquement, recruter de nouvelles forces : tâche délicate ! Enfin les quatre instances qui continueront à être représentées dans la Fondation (Art. 7a) devront approuver le corps des cinq autres membres du conseil Art.7b).

Cette modification de la composition du Conseil de la Fondation s'est faite sous le regard de l'autorité fédérale de surveillance des fondations du Département fédéral de l'Intérieur. A cette occasion, cette autorité nous a priés de revoir non pas seulement l'article 7, mais également :

- L'article 5 sur la fortune de la Fondation et l'usage de cette fortune.
- L'article 8 réglant la Constitution du bureau, les modalités de ce mandat qui reste un bénévolat, mais dont les frais effectifs peuvent être remboursés moyennant un règlement, lequel peut aussi accorder une rémunération en cas de tâches de grande ampleur.
- L'article 10 qui précise les modalités de l'envoi du rapport d'activités et des comptes à l'autorité fédérale de surveillance.
- L'article 11 qui actualise les manières du Conseil de se réunir, de délibérer et de voter.
- L'article 12 qui établit qu'une fondation, contrairement à une association, n'est pas composée d'« adhérents », mais de « donateurs ».

L'autorité fédérale de surveillance et notre Trésorière, Mme Brigitte Fahrni Chiusano, préconisent d'ajouter deux articles :

- article 15 sur la composition de l'organe de révision externe et indépendant des comptes, ce qui entérine un fonctionnement déjà effectif mais pas inscrit dans les statuts.

- article 16 sur l'usage de l'actif de la Fondation si elle devait être dissoute : il devra être remis à une institution suisse exonérée d'impôt en raison de son but d'utilité publique ou de service public.

Suite à ces nouvelles propositions, l'actuel Conseil de la Fondation a été sollicité pour accepter ou refuser la modification des statuts qui leur a été soumise à l'aide d'un tableau comparant les deux versions, l'ancienne et la nouvelle. Dans l'impossibilité d'organiser une Assemblée extraordinaire (mesures sanitaires), le vote sera effectué par courrier postal et recueil des avis individuels signés.

3. Colloque « Ramuz et la nature : relations et interdépendances »

Principale organisatrice de ce colloque, la Fondation, par son Président qui préside également le Comité d'organisation (composé, en sus, de Christian Morzewski et Jean-Louis Pierre, deux spécialistes français de Ramuz, et de Dylan Roth, Secrétaire de la Fondation) peut à ce jour donner les informations suivantes sur cette manifestation :

A la date de ce rapport, les conditions sanitaires en Suisse et dans les pays environnants laissent raisonnablement présager la tenue en présentiel du colloque les mercredi 22 et jeudi 23 septembre à la Médiathèque / Centre Culturel « Les Arsenaux », Rue de Lausanne 45, à Sion.

Une vingtaine de projets, bien liés à la thématique du colloque, ont été déposés et approuvés par notre Comité, avec un nombre de communications qui convient largement pour les deux journées. Le Comité et les communicant·e·s, qui viennent de Suisse, de France et d'Allemagne, suivent attentivement l'évolution de la pandémie et des mesures qu'ils devront respecter pour voyager et se réunir.

Le *Festival du Livre Suisse* qui était prévu à Sion du 24 au 26 septembre, et avec lequel le colloque Ramuz aurait pu collaborer, a cependant dû être annulé, malgré la possible tenue, cet été, de grandes manifestations publiques. Mais le vœu du Comité d'ouvrir le colloque à d'autres personnes

que les seuls spécialistes de l'écrivain et du thème a pu être maintenu. Fait réjouissant, sous la conduite de leurs enseignant·e·s, plusieurs classes du Collège [= gymnase ou lycée] de la Planta, à Sion, ont lancé des activités variées sur la thématique du colloque, lesquelles seront notamment présentées dans le colloque, sous des formes qui restent à définir.

Deux conférences ouvertes au public sont aussi prévues.

Sur le plan budgétaire, la campagne de recherche de Fonds nous a permis de recevoir des promesses de soutien d'un montant de CHF 9.000-, qui devrait en principe suffire à couvrir tous les frais, sans qu'il y ait besoin de recourir à la garantie de déficit que le Bureau a accordé au Comité d'organisation du colloque.

Les Actes du colloque devraient être publiés sous forme numérique, comme ceux du précédent colloque Ramuz organisé par l'Université de Genève en 2017. Il s'agit d'un mode d'édition qui n'engage aucune dépense autre que le temps et la bonne volonté des rédacteur·ice·s de chaque communication et du comité qui les recueille.

4. Les bouteilles à l'effigie de Ramuz

La famille Brossard, qui est représentée au sein de notre Conseil, par M. Christophe Brossard, s'est associée à deux vigneron·ne·s, Louis Fonjallaz, à Épesses (VD) et Pascal Bonvin, à St.-Clément (commune de Lens, VS), afin de créer des bouteilles de vin dédiées à Ramuz, dans les deux cas, une de vin rouge, l'autre de vin blanc.

Sur chaque bouteille vendue, un franc reviendra à la Fondation, ce qui représente une rentrée appréciable dans la mesure où la fortune placée de la fondation ne rapporte quasi plus de revenu. Mais avant tout, cette opération vise, à compléter les manières et les supports, afin d'entretenir et d'élargir l'image de Ramuz dans notre culture.

Les bouteilles seront déjà disponibles en 2021. En 2022, les vins pourraient être présentés à dans la propriété de la famille Ramuz, « La Muette », dans

une rencontre culturelle et festive. Les quatre vins de la gamme Ramuz seront prochainement présentés sur le site de la Fondation, par l'intermédiaire de laquelle il sera possible de les commander.

5. Projets et intentions pour la prochaine année

Sur le plan administratif, la Fondation devra formaliser la constitution du nouveau conseil de direction de neuf membres, définir collectivement les objectifs d'action au service de l'œuvre et de la pensée de Ramuz. La nécessaire transformation du statut actuel des « adhérent·e·s » de la Fondation en « fondateur·ice·s » va aussi modifier les recettes de la Fondation et les manières de les alimenter. Il faudra donc en définir les modalités, afin de respecter le nouveau statut (plus de cotisation possible) et de maintenir une forme de soutien financiers (dons). Vu la diminution importante du nombre de membres du Conseil de direction, il sera nécessaire de revoir les Règlements des Prix de Poésie et du Grand Prix Ramuz, et évaluer si le nombre de représentant·e·s dans les Jurys de ces deux Prix doit être réduit ou pas.

Sur le plan des activités, conformément à la leçon que nous avons tirée de la non-attribution possible du prix de Poésie 2020, il conviendra de rappeler par voie de presse, par des messages ciblés (associations, revues, maisons d'édition) la prochaine date du concours et les conditions pour y participer, ce afin de pouvoir accueillir plus d'œuvres et, si possible, de qualité plus régulière que celles du précédent concours.

Puis, avec cette même intention de rapprocher la jeunesse dans la littérature étendue à toutes ses dimensions (écriture créatrice, spectacles, lectures d'œuvres, patrimoniales ou pas), la Fondation souhaite renforcer ses contacts et augmenter ses propositions didactiques auprès de la jeunesse romande, en complément avec les activités que proposera la Fondation La Muette dès que celle-ci pourra se mettre à l'œuvre. Sans qu'elle en fasse sa spécialité et encore moins une prérogative, cette action complémentaire de la Fondation C. F. Ramuz, en regard de celle de la Fondation La Muette,

lui permettrait d'étendre son action, dans un premier temps d'abord, dans des cantons autres que Vaud.

Ainsi, il nous revient de relancer le projet de conférences qui étaient prévues aux étudiants du Lycée St.- Charles de Porrentruy à la fin mars 2020 et qui ont été annulées pour des raisons sanitaires.

Puis, à la suite d'une suggestion de Mme Cléa Rédalié, membre du Conseil 2020, il serait opportun de collaborer avec les écoles genevoises, par exemple dans le cadre du programme « Livre à l'école » du Département de l'Instruction Publique.

De plus, les collaborations en cours entre le collège de la Planta de Sion et le colloque Ramuz de septembre à Sion devraient, si tout se passait bien, se pérenniser au-delà de cette manifestation.

Le thème du colloque de Sion, le rapport à la nature, que Ramuz décrit, analyse et développe intensément, est devenu si crucial dans nos sociétés que la littérature s'en est évidemment saisie, et qu'elle peut contribuer à refonder des rapports plus équilibrés avec l'écosystème.

Enfin, la Fondation tient à rappeler sa disponibilité et son rôle de conseil auprès de la Fondation la Muette.

6. Soutiens financiers accordés

CHF 500.- à la Compagnie Tsanfleuron (Lydia Weyrich et Delphine Ayrton) pour une adaptation de *Derborence* à deux voix, sur le site même de Derborence.

Le spectacle d'une heure est composé d'extraits du texte de Ramuz, de contes, de chants en patois, en français et de chants biélorusses à deux voix.

CHF 1000.- à M. Salahaden Bayazedi, après présentation de son projet de traduction de Ramuz en kurde.

CHF 1000-. aux Éditions «La Guêpine», à Loches (Indre-et-Loire, France), pour soutenir l'effort éditorial de textes rares et des textes de Ramuz. Créées en 2012, dirigées par Jean-Louis Pierre, Président honoraire de l'Association «Les Amis de Ramuz» et spécialiste de Ramuz, ces éditions de petits livres soignés comptent actuellement une trentaine de titres dont plusieurs qui rééditent des œuvres singulières et, hors les *Œuvres complètes* de Ramuz, sont peu disponibles (*Vendanges* ; *Conformisme*), des regroupements de textes (*Symétrie*, *L'enfant*, *Chant de Pâques*), une anthologie (*Florilège savoyard*) ainsi qu'un échange entre Gustave Roud et Ramuz : *Dispute sur la montagne*.

7. Principales publications pendant 2020 ou plus anciennes mais pas encore recensées :

a) Nouvelles éditions d'œuvres de Ramuz

Adam et Ève, Genève, Ed. Zoé Poche, éd. Daniel Maggetti et Stéphane Pétermann, David Haminovic, « L'ultra-moderne solitude d'*Adam et Ève*, Petite bibliothèque ramuzienne », 2020.

Poésie, Vevey, l'Aire, 2020

Séparation des races, préf. de Benjamin Mercerat, Vevey, l'Aire, 2020.

Vendanges, préf. de Ivan Salamanca, Vevey, l'Aire, 2020.

b) Livres et articles sur Ramuz ou en rapport avec son œuvre :

Bucheli Valérie, « Une poétique flaubertienne dans le *Journal* de Charles Ferdinand Ramuz », *Littérature*, n° 197, 2020/1, pp. 36-46.

Giroux Matthieu, « Charles Ferdinand Ramuz : véritable écrivain des gens ordinaires ? », *Philitt*, 15 septembre 2019, en ligne : <https://philitt.fr/2019/09/15/charles-ferdinand-ramuz-veritable-ecrivain-des-gens-ordinaires/>

Les Amis de Ramuz, Bulletin 41, 2020.

En sus des « Actualités ramuziennes » qui recèlent des brèves, des comptes rendus de nouvelles éditions d'œuvres de Ramuz et des notes de lecture, le bulletin reproduit un entretien, conduit par Gérard Poulouin, avec Laura Laborie, « C. F. Ramuz et le primitivisme », pp. 29-36.

Y figurent également les études suivantes :

Barkataki Sba, « La catastrophe et la perspective écologique de Ramuz », pp. 59-70.

Jouannet Liliane, « Le 24, rue Boissonade, par des peintres, voisins de Ramuz », pp. 141-148.

López Mújica Montserrat, « C. F. Ramuz, ambassadeur du vignoble suisse romand », pp. 97-112.

Rochette Stéphane, « Edgar Tytgat, illustrateur pour *Histoire du soldat* », pp. 113-124.

Rochette Stéphane, « Une centaine de lettres inédites de C. F. Ramuz », pp. 125-140 [inventaire des lettres inédites de Ramuz publiées dans *Le Bulletin de l'Association*, depuis 1981].

Rouayrenc Catherine, « *Les signes parmi nous* : rythme et narration », pp. 71-96.

Après la publication de la nouvelle « Sécheresse » de Ramuz, Liliane Jouannet et Jean-Louis Pierre la présentent et la commentent, pp. 162-174.

Pétermann Stéphane, « L'écrivain, le mécène et l'aluminium. Autour de l'œuvre de C. F. Ramuz », *Cahiers d'histoire de l'aluminium / Journal for the History of Aluminium*, n° 64, 2020, pp. 6-19.

Talbourdel Augustin, « La métaphysique paysanne de C. F. Ramuz », *Philitt*, 5 juin 2020, en ligne : <https://philitt.fr/2020/07/05/la-metaphysique-paysanne-de-c-f-ramuz/>

8. Comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2020

	<u>31.12.202</u>	<u>31.12.201</u>
<u>ACTIF</u>	<u>0</u>	<u>9</u>
	CHF	CHF
	<u>266'832.6</u>	<u>263'859.7</u>
<u>Actifs circulants</u>	<u>7</u>	<u>7</u>
<i><u>Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme</u></i>	<u>266'416.1</u>	<u>263'273.4</u>
	Z	Z
Compte de chèques postaux	9'446.02	3'769.97
B.C.V. : c/portfolio	5'291.55	5'013.55
B.C.V. : c/c Grand Prix et Prix de poésie	16'199.75	16'199.75
B.C.V. : c/c Chantier Ramuz	11'355.35	11'356.20
Dossier "Titres"	224'123.5 0	226'934.0 0
<i><u>Actifs de régularisation</u></i>	<u>416.50</u>	<u>586.30</u>
Impôt anticipé	416.50	586.30
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	<u>266'832.6</u>	<u>263'859.7</u>
	<u>7</u>	<u>7</u>
<u>PASSIF</u>	-	

Capitaux étrangers	78'865.30	72'206.15
<i>Capitaux étrangers à court terme</i>	<u>22'860.00</u>	<u>16'200.00</u>
Soutiens reçus (Grand Prix et Prix de poésie)	22'860.00	16'200.00
<i>Capitaux étrangers à long terme</i>	<u>56'005.30</u>	<u>56'006.15</u>
Fonds du Centenaire	44'649.95	44'649.95
Fonds "Chantier Ramuz"	11'355.35	11'356.20
	<u>187'967.3</u>	<u>191'653.6</u>
<u>Fortune de la Fondation</u>	<u>7</u>	<u>2</u>
Pertes & Profits	37'438.36	41'124.61
	150'529.0	150'529.0
Capital	1	1
	<u>266'832.6</u>	<u>263'859.7</u>
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>7</u>	<u>7</u>

Pertes et Profits reporté

	-	
	<u>2 0 2 0</u>	<u>2 0 1 9</u>
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	41'124.61	32'338.61

Résultat de l'exercice	-3'686.25	8'786.00
<u>Solde au 31 décembre</u>	<u>37'438.36</u>	<u>41'124.61</u>

Comptes de résultats

<u>PRODUITS</u>	<u>2 0 2 0</u> CHF	<u>2 0 1 9</u> CHF
Cotisations, dons, ventes diverses	2'741.35	2'550.00
Soutiens	6'660.00	16'200.00
Intérêts sur disponibilités et titres	1'190.00	1'675.00
Variation de cours (titres)	0.00	7'254.50
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	<u>10'591.35</u>	<u>27'679.50</u>
<u>CHARGES</u>		
Frais généraux	2'882.55	2'399.50
Site Internet, hébergement	262.75	130.70
Frais du bulletin, envoi rapport annuel	161.80	163.30
Subsides	1'500.00	0.00
Attribution provision (Grand Prix et Prix de Poésie)	6'660.00	16'200.00
Variation de cours (titres)	2'810.50	0.00

TOTAL DES CHARGES

14'277.60

18'893.50

Résultat de l'exercice

-3'686.25

8'786.00

Ce rapport ne serait pas complet sans une pensée reconnaissante aux Membres du Conseil qui ont offert leur temps et leurs qualités pour maintenir activement l'œuvre et la pensée de Ramuz dans notre temps.

Pully, le 31 décembre 2020

Le Président de la Fondation C. F. Ramuz :

Noël Cordonier

